



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 11 OCTOBRE 2022 À 19 H 00, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- PIERRE GARIÉPY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues (par vidéoconférence conformément à l'article 164.1 du Code municipal)
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Madame le préfet souhaite la bienvenue à tous. Elle constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 11 octobre 2022 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2022
 - 3.2 Adoption du procès-verbal du 27 septembre 2022
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Dépôt du rapport financier 2021
 - 5.2 Signature innovation en santé durable
 - 5.3 Fonds COVID-19
 - 5.3.1 Projet de dôme – Axe jeunesse et axe pratique sportive et culturelle postpandémique - 93 000 \$
 - 5.3.2 Projet intergénérationnel Sud
 - 5.4 Organigramme et ressources humaines

2022-10-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.5 Mise en commun en génie civil – Demande d’extension
- 5.6 Commission municipale Québec – Rapports d’audit de conformité – Transmission des rapports financiers
- 5.7 Sécurité publique - Adoption du rapport annuel de la Sûreté du Québec
- 5.8 Tonte du gazon
 - 5.8.1 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.8.2 Poste de la Sûreté du Québec
- 5.9 Dénivellement - Édifice Amable-Bélanger
- 5.10 Loi sur l’accès à l’information
- 5.11 Gala Prestige
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Projet Art public
 - 6.2 Avis de conformité ou d’opportunité
 - 6.2.1 Ville de Montmagny - Exclusion de la zone agricole - Parc industriel
 - 6.2.2 Autres
 - 6.3 Demande de contribution de l’UPA – Travailleurs de rang
 - 6.4 PIIRL
 - 6.4.1 Réception de l’aide financière
 - 6.4.2 Devis pour appel d’offres
 - 6.4.3 Période pour auscultation des rues
 - 6.5 FRR volet 4
 - 6.6 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier volet 1a – Subvention Manoir Gamache
- 7. CORRESPONDANCE
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de septembre 2022
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 6 octobre 2022
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Rapport de la TREMCA
- 11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 SEPTEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 13 septembre 2022 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 27 septembre 2022 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

2022-10-02

2022-10-03



No de résolution
ou annotation

2022-10-04

2022-10-05

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

4. RENCONTRE

À la session de novembre prochain, rencontre avec M. Jean-Marc Jean, directeur général du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier consolidé au 31 décembre 2021 par le vérificateur de la MRC de Montmagny, M. Michel Proulx de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt du rapport financier au 31 décembre 2021 tel que déposé et présenté par le vérificateur, M. Michel Proulx de Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ

5.2 SIGNATURE INNOVATION EN SANTÉ DURABLE

- CONSIDÉRANT le départ de la chargée de projet pour son congé de maternité;
- CONSIDÉRANT que l'agente de développement sportif en santé durable a confirmé son intérêt de prendre la relève pendant le congé;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME DANYE ANCTIL
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Madison Loriou, agente de développement sportif en santé durable, prenne la relève pendant le congé de maternité de la chargée de projet en santé durable.

QUE l'on confirme également que sa période de probation est maintenant terminée.

ADOPTÉ

5.3 FONDS COVID-19

- CONSIDÉRANT le fonds COVID-19 et l'obligation d'utiliser les fonds d'ici le 31 décembre 2022;
- CONSIDÉRANT le tableau avec ajustement projeté en octobre 2022;

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

[illegible]

2022-10-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise les ajustements d'octobre pour une somme de 113 248,68 \$ conformément au tableau avec les cinq axes retenus.

ADOPTÉ

5.3.1 PROJET DE DÔME – AXE JEUNESSE ET AXE PRATIQUE
SPORTIVE ET CULTURELLE POSTPANDEMIQUE –
93 000 \$

- CONSIDÉRANT le projet de dôme du CSSCS sur le terrain synthétique en partenariat avec la Ville de Montmagny et la MRC;
- CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit principalement dans l'axe 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
 APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny contribue pour une somme de 93 000 \$ au projet de dôme à même le fonds COVID-19 et qu'un protocole d'entente intervienne à ce sujet.

ADOPTÉ

5.3.2 PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL SUD

- **CONSIDÉRANT** le projet de la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières d'acquérir un simulateur de golf;
- **CONSIDÉRANT** que le projet vise également la formation des jeunes du milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

6726

2022-10-07

2022-10-08



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE ce projet fasse l'objet d'une aide financière de 77 900 \$ dans le cadre de l'axe 4 – Les jeunes : persévérance et pratique.

QU'un protocole d'aide financière soit établi avec la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières pour une somme de 77 900 \$.

ADOPTÉ

5.4 ORGANIGRAMME RESSOURCES HUMAINES

Les postes suivants seront affichés :

- Agent de stratégie jeunesse;
- Agent Politique familiale.

5.5 MISE EN COMMUN EN GÉNIE CIVIL – DEMANDE D'EXTENSION

- CONSIDÉRANT que le projet de mise en commun en génie civil a débuté un peu en retard, soit le 1^{er} mai 2021 et qu'il doit se terminer le 31 décembre 2022;
- CONSIDÉRANT que l'on peut faire une demande d'extension pour la réalisation sur deux ans comme initialement prévu;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande au MAMH une extension du 31 décembre 2022 au 30 avril 2023 pour le projet de mise en commun en génie civil.

ADOPTÉ

5.6 COMMUNICATION MUNICIPALE QUÉBEC – RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

CONSIDÉRANT le rapport d'audit de la Commission municipale sur le dépôt des rapports financiers <https://www.cmq.gouv.qc.ca/rapport-audit-transmission-rapport-financier-municipalite>.

Nous vous avons déposé l'audit pour la MRC de Montmagny <https://www.montmagny.com/documents/2022/03/Proces-verbal-du-8-fevrier-2022.pdf>. Cependant, la Commission municipale demande que ce soit le rapport final qui soit déposé qui fasse l'objet d'une résolution ou d'une mention au procès-verbal du Conseil de la MRC.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2022-10-09

2022-10-10



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du rapport final de la Commission municipale relativement à l'audit de conformité pour la transmission des rapports financiers.

ADOPTÉ

5.7 SÉCURITÉ PUBLIQUE – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le rapport annuel de la SQ déposé au Comité de sécurité publique lors de la dernière réunion;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny prend acte du dépôt du rapport annuel de la SQ du 1^{er} avril 2021 au 30 mars 2022 et qu'il soit adopté.

ADOPTÉ

5.8 TONTE DU GAZON

5.8.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission au montant de 2 580 \$, plus les taxes, pour la tonte du gazon de l'Édifice Amable-Bélanger pour les années 2023, 2024 et 2025 (soit 860 \$/an pendant 3 ans) de Service d'entretien Pascal et Patrick.

(Pour votre information, le contrat précédent était de 800 \$/an, plus les taxes.)

ADOPTÉ

5.8.2 POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission au montant de 1 980 \$, plus les taxes, pour la tonte du gazon du Poste de la SQ pour les années 2023, 2024 et 2025 (soit 660 \$/an pendant 3 ans) de Service d'entretien Pascal et Patrick.

(Pour votre information, le contrat précédent était de 599 \$/an, plus les taxes.)

ADOPTÉ

2022-10-11

2022-10-12

2022-10-13



No de résolution
ou annotation

2022-10-14

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.9 DÉNEIGEMENT – ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.9.1 DÉNEIGEMENT MANUEL (ENTRÉES)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission au montant de 1 900 \$, plus les taxes, de Les Entreprises Gilbert Cloutier pour l'année 2022-2023 pour le déneigement des entrées de l'Édifice Amable-Bélanger.

ADOPTÉ

5.9.2 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission de Les Entreprises Gilbert Cloutier pour une somme de 13 700 \$/an, plus les taxes, pour l'année 2022-2023 pour le déneigement du stationnement de l'Édifice Amable-Bélanger.

ADOPTÉ

5.10 LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

- CONSIDÉRANT que La Commission d'accès à l'information du Québec rappelle aux entreprises et aux organismes publics l'entrée en vigueur, aujourd'hui, de certaines dispositions de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé, aussi appelée Loi 25. Cette réforme modernise les règles protégeant les renseignements personnels au Québec afin qu'elles soient mieux adaptées aux nouveaux défis posés par l'environnement numérique et technologique actuel;
- CONSIDÉRANT que les principales nouvelles obligations, en plus de respecter les obligations actuelles en matière de protection des renseignements personnels, les entreprises doivent notamment:
 - 1) désigner une personne responsable de la protection des renseignements personnels et publier son titre et ses coordonnées sur le site Internet de l'entreprise; ➔ directrice générale;
 - 2) en cas d'incident de confidentialité, tenir un registre de tous les incidents et prendre rapidement des mesures afin de diminuer le risque qu'un préjudice soit causé aux personnes concernées. Une entreprise doit aussi aviser la Commission et les personnes concernées de tout incident présentant un risque sérieux de préjudice;
 - 3) divulguer préalablement à la Commission la vérification ou la confirmation d'identité faite au moyen de caractéristiques ou de mesures biométriques;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

2022-10-16

- 4) Respecter le nouvel encadrement applicable à la communication de renseignements personnels sans le consentement de la personne concernée dans le cadre d'une transaction commerciale ou encore à des fins d'étude, de recherche ou de productions de statistiques;
- 5) En plus de ces obligations, les organismes publics devront aussi former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

- CONSIDÉRANT que les modifications apportées par la Loi 25 entrent progressivement en vigueur sur une période de trois ans, jusqu'en 2024. La prochaine date à retenir est le 22 septembre 2023;
- CONSIDÉRANT que la directrice générale avait déjà été responsable de l'accès à l'information;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny désigne Mme Nancy Labrecque, directrice générale, comme responsable de la protection des renseignements personnels pour la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.11 GALA PRESTIGE

CONSIDÉRANT la tenue du Gala Prestige Desjardins organisé par la CCIM en partenariat avec la MRC de Montmagny;

2022-10-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny achète une table pour huit personnes au coût de 1 100 \$ pour le Gala Prestige Desjardins qui aura lieu le 10 novembre 2022.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PROJET ART PUBLIC

M. Jules Morel, agent en communication, a présenté un projet d'art public issu des projets prévus à l'entente culturelle.

Le projet vise à ce que soit réalisée une œuvre publique (Ex. : murale, citation sur un banc, sculpture, etc.) dans chacune des municipalités de la MRC.

Les membres du conseil intéressé par le projet d'art public dans leur municipalité sont invités à en informer la direction.



No de résolution
ou annotation

2022-10-18

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.2 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

6.2.1 VILLE DE MONTMAGNY – EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE – PARC INDUSTRIEL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour son projet d'agrandissement de la zone industrielle au sud de l'autoroute 20 et à l'ouest de la zone actuelle.

QUE la MRC confirme que ce projet est conforme au schéma d'aménagement en vigueur, aux différents documents de planification et au document complémentaire du schéma d'aménagement en vigueur.

QUE ce certificat émis puisse être utilisé par la MRC et la Ville de Montmagny comme preuve de conformité du projet d'exclusion de la zone agricole pour des fins industrielles lors de consultations de la CPTAQ ou de toute autre instance.

ADOPTÉ

6.2.2 VILLE DE MONTMAGNY - MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME VISANT À AGRANDIR LA ZONE ICM-5 À MÊME LA ZONE SC-29 ET LA ZONE ICM-4 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE ICM-5.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour le projet de modification de la réglementation d'urbanisme visant à agrandir la zone IcM-5 à même la zone Sc-29 et la zone IcM-4 à même une partie de la zone IcM-5.

QUE la MRC confirme que ce projet est conforme au schéma d'aménagement en vigueur, aux différents documents de planification et au document complémentaire du schéma d'aménagement en vigueur.

ADOPTÉ

6.3 DEMANDE DE CONTRIBUTION DE L'UPA – TRAVAILLEURS DE RANG

L'UPA fait appel aux MRC afin d'obtenir une aide financière pour appuyer l'organisme à mettre sur pied un service de travailleurs de rang.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

LE TRAVAILLEUR DE RANG : AGENT DE CHANGEMENT

Problématiques

Les conditions de travail de la population d'agriculteurs sont singulières et parfois contraignantes : lourdes charges et longues heures de travail, pénurie de main-d'œuvre, etc. Il y a un impact certain de ces conditions de travail et de la priorité absolue à l'entreprise agricole sur la vie familiale. D'ailleurs, l'imbrication entre la vie privée et la vie professionnelle sur une ferme apporte son lot de conflits intergénérationnels :

- *Conflits (intergénérationnels, de couple, entre associés);*
- *Difficultés dans une production;*
- *Problèmes de transfert;*
- *Pressions financières;*
- *Surcharge de travail;*
- *Accidents de ferme;*
- *Etc.*

Développement de compétences

Nous vous accompagnons dans le développement de nouvelles habiletés ou de stratégies auxquelles vous n'aviez peut-être pas songé. Nous vous aidons à avoir un coffre à outils de résolution de problèmes mieux garni.

Démarche d'accompagnement

Nous vous proposons des rencontres de toutes sortes : individuelles, familiales, de couple, de groupe. Nous établissons avec vous un plan d'action selon vos besoins ou vos problèmes. Dans tous les cas, nous respectons votre rythme et votre besoin d'accompagnement.

Suivis

Un « suivi » est le nom donné aux rencontres réalisées par le travailleur de rang. Nous offrons généralement un suivi à court terme; cela veut dire qu'habituellement, entre 1 et 10 rencontres sont suffisantes pour que vous retrouviez un équilibre satisfaisant pour vous. Nous pouvons également vous suggérer une ressource plus adaptée à la problématique soulevée le cas échéant; tout cela est discuté entre vous et le travailleur de rang au fil des rencontres.

Accompagner les producteurs/trices dans la recherche de solutions à leurs besoins

La demande faite aux MRC permet de compléter la part du milieu 25% du coût total. Diverses autres corporations sont également sollicitées.

La demande reçue est 1000\$/année pendant 5 ans par MRC de Chaudière-Appalaches.

Le budget est défrayé à 75% via le Programme de soutien aux organisme communautaires.

2022-10-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 1 000 \$/année pendant 5 ans à l'UPA de la Chaudière-Appalaches afin de réaliser son projet de mise en place d'un service de travailleur de rang en Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.4 PIIRL

6.4.1 RÉCEPTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

La MRC de Montmagny a reçu la première tranche du montant octroyé pour la réalisation de l'étude du PIIRL. Les travaux peuvent donc commencer et les mandats attribués.

6.4.2 DEVIS POUR APPEL D'OFFRES

Le devis pour appel d'offres a été travaillé par M. Jonathan Proulx et est révisé par Mme Catherine Plante qui avait travaillé sur le premier projet de PIIRL. Les appels d'offres de service seront lancés sous peu.

6.4.3 PÉRIODE POUR AUSCULTATION DES RUES

Il est recommandé de procéder à l'auscultation des chemins.

6.5 FRR VOLET 4

Lors de la rencontre du comité de vitalisation, divers projets auront été analysés et des recommandations d'aide financière seront présentées lors de la réunion.

Projet 1 – Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud – Service de garde – Projet pilote

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde, dans le cadre du programme FRR volet 4, une aide financière de 27 960 \$ à la Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud pour la réalisation du projet de mise en place de service de garde dans un local public de la municipalité, un projet représentant un investissement total de 34 951 \$.

ADOPTÉ

Projet 2 – Saint-Just-de-Bretenières – Bergers des champs

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE GARIÉPY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde, dans le cadre du programme FRR volet 4, une aide financière de 5 000 \$ au projet de mise en place du service « Bergers des champs » localisé à Saint-Just-de-Bretenières, un projet privé représentant un investissement total de 10 000 \$.

ADOPTÉ

2022-10-21

2022-10-22



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Projet 3 – Études et soutien professionnel pour le développement du noyau villageois de Saint-Paul-de-Montminy

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde, dans le cadre du programme FRR volet 4, une aide financière de 100 000 \$ à la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy pour la réalisation du projet d'études et de soutien professionnel pour évaluer la faisabilité du développement du périmètre d'urbanisation tel que planifié dans le but de redynamiser le village, un projet évalué à un investissement total de 131 234,38 \$.

ADOPTÉ

Projet 4 – Hatirontha, domaine de l'habile chasseur-cueilleur – Saint-Fabien-de-Panet

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde, dans le cadre du programme FRR volet 4, une aide financière de 70 000 \$ au projet Hatirontha – Domaine de l'habile chasseur-cueilleur à Saint-Fabien-de-Panet, un projet représentant à un investissement total de 360 500 \$.

ADOPTÉ

Projet 5 – Agrile du frêne

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny confirme à la ZIP Sud de l'Estuaire sa participation financière de 3 000 \$ au projet de gestion et de contrôle des dommages de l'agrile du frêne afin de compléter le montage financier nécessaire à l'obtention d'une aide gouvernementale via le programme PIC pour le territoire des MRC de Montmagny et L'Islet.

ADOPTÉ

6.6 PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER VOLET 1A – SUBVENTION MANOIR-GAMACHE

- CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications du Québec accorde son soutien financier à la MRC de Montmagny dans le cadre du volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que le volet 1a du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier vise à aider le milieu municipal à intervenir auprès de propriétaires privés de bâtiments patrimoniaux de grande valeur;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny par son Programme d'aide à la restauration identifie plusieurs bâtiments patrimoniaux dont le manoir Gamache de Cap-Saint-Ignace, immeuble classé par le gouvernement du Québec;
- CONSIDÉRANT que M. Thierry Bonnafous a déposé une demande conforme de subvention pour la restauration de la toiture en bardeaux de cèdre du Manoir Gamache, sis au 120, rue du Manoir Ouest à Cap-Saint-Ignace;
- CONSIDÉRANT que le maximum prévu pour le programme d'aide à la restauration pour la restauration d'une toiture avec des matériaux traditionnels est de 75 % du montant total des travaux jusqu'à concurrence de 75 000 \$;
- CONSIDÉRANT que des travaux non planifiés de l'ordre de 21 270, 38 \$, mais nécessaires à la complétion de la restauration de la toiture ont été nécessaires;

2022-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny octroie à M. Thierry Bonnafous une subvention supplémentaire de 4 950,04 \$ correspondant au montant maximum de subvention disponible pour ce type de restauration, soit 75 000 \$. De cette somme, 3 465,03 \$ provient du ministère de la Culture et des Communications alors que 1 485,01 \$ provient de la MRC de Montmagny.

QUE cette somme soit versée au requérant sur preuve de paiement de la facture des frais supplémentaires non planifiés, mais approuvés par le fonctionnaire désigné.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE SEPTEMBRE 2022

2022-10-27

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de septembre 2022 soit acceptée.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

6 octobre 2022

Liste des paiements émis (du 2022-09-01 au 2022-10-31)

Décaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202201592 (I)			2022-09-07	233	MAISON DE SECOURS LA FR	LOYER MENSUEL	566,66 \$
202201593 (I)			2022-09-07	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN MÉNAGER SQ	790,00 \$
202201623 (I)			2022-09-09	2642		DÉBOURSÉ FLI 7222-22-05	50 000,00 \$
202201624 (I)			2022-09-09	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	OFFRE D'EMPLOI IMMIGRATION	402,42 \$
202201625 (I)			2022-09-09	39	RAYMOND CHABOT GRANT T HON.	PROF. FACI. INTÉRIMAIRE	3 104,32 \$
202201626 (I)			2022-09-09	62	VILLE DE MONTMAGNY	FORMATION POMPIER VOLET 2	7 983,00 \$
202201627 (I)			2022-09-09	67	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	LOCAL IMMIGRATION, MARCHÉ E	682,72 \$
202201629 (I)			2022-09-09	127	CARREFOUR JEUNESSE-EM	ÉCHANGE QUÉBEC-France	2 497,64 \$
202201630 (I)			2022-09-09	148	IMPRESSION RIVE-SUD	100 CARTES NAPPERON MTY ILE	1 310,72 \$
202201631 (I)			2022-09-09	206	INFOTECH	AJOUT POSTE CONSULTATION S	517,39 \$
202201632 (I)			2022-09-09	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	VERSERMENT 2022	40 000,00 \$
202201633 (I)			2022-09-09	427	SOC. DÉVELOPP. ÉCONOM.	CADEAU DÉPART S. COUILLARD	250,00 \$
202201634 (I)			2022-09-09	668	SANI-FONTAINES INC.	DÉSINFECTIONS FONTAINES ABC	73,56 \$
202201635 (I)			2022-09-09	723	DES HAUTS PLATEAUX	TEMPS + DÉPLACEMENT ROBYN LES	424,90 \$
202201636 (I)			2022-09-09	854	CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE AOÛT	43 043,02 \$
202201637 (I)			2022-09-09	998	BISTRO LAFONTAINE	RENCONTRE 21-04-2022	892,76 \$
202201638 (I)			2022-09-09	1030	INTERCONNEXIONS LD	TRAVAUX SYSTÈME TÉLÉPHONI	1 231,38 \$
202201639 (I)			2022-09-09	1133	SIMPLE CLIC	PROJET AGRICOLE JARDIN INNIT	2 276,51 \$
202201641 (I)			2022-09-09	1508	ÉTUDE D'HUISSIER MB	SERVICES JURIDIQUES	141,80 \$
202201642 (I)			2022-09-09	1655	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	17,50 \$
202201643 (I)			2022-09-09	1756	6TEM TI	MENSUALITÉS OFFICE 365	1 286,11 \$
202201644 (I)			2022-09-09	1753	CENTRE DE TRANSFERT TECADHÉSION	SYNERGIE	5 748,75 \$
202201645 (I)			2022-09-09	1834	CORPORATION ENTRE CIEL	JOURNÉE ANIMATION	450,00 \$
202201646 (I)			2022-09-09	2075	GINGRAS, ALEXANNE	DÉPLACEMENT + REMB. ACHATS	746,30 \$
202201647 (I)			2022-09-09	2066	LES PRÉTENTIEUX	INVESTISSEMENT CAMPAGNE P	35 951,76 \$
202201648 (I)			2022-09-09	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGE DE FOSSES	81 144,63 \$
202201649 (I)			2022-09-09	2487	ENGLOBE CORP.	SERVICES PROF. ÉTANG	13 097,92 \$
202201650 (I)			2022-09-09	2566	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN MÉNAGER SQ	790,00 \$
202201653 (I)			2022-09-09	2645	VÉRONIQUE PROVENCHER	ATELIERS DE JONGLERIE ET SP	7 013,48 \$
202201658 (I)			2022-09-15	697	MRC DES ETCHÉMINS	SUBV. PADF RÉF. ROUTE ACCÈS	21 742,61 \$
202201659 (I)			2022-09-15	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOYER MENSUEL GARAGE MRN	1 464,36 \$
202201660 (I)			2022-09-15	1505	MRC DE LA NOUVELLE-BEAU	SUBV. PADF GUIDE PFNL	1 977,72 \$
202201661 (I)			2022-09-15	2599	CIDADE, HAMILTON	DÉPLACEMENTS AU 10-09-2022	417,20 \$
202201663 (I)			2022-09-09	17	REVENU CANADA	DAS AOÛT 2022	22 678,59 \$
202201664 (I)			2022-09-09	17	REVENU CANADA	DAS AOÛT 2022	3 036,56 \$
202201666 (I)			2022-09-09	549	S S Q - GROUPE FINANCIER / PRIME ASS.-COLL.	SEPTEMBRE	15 423,24 \$
202201667 (I)			2022-09-12	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT	59,50 \$
202201668 (I)			2022-09-12	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE	REMISE DU 30-07 AU 27-08-2022	9 228,80 \$
202201670 (I)			2022-09-06	111	TELUS Mobilité	CELLULAIRES MRC	933,36 \$
202201693 (I)			2022-09-16	24	FED. QUÉBÉCOISE DES MUN	HONORAIRES PROF.	152,92 \$
202201694 (I)			2022-09-16	697	MRC DES ETCHÉMINS	SUBV. PADF RÉF. ROUTE PANOR	5 339,25 \$
202201695 (I)			2022-09-16	642	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DÉCHETS DANGERE	884,38 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY							6 octobre 2022
Liste des paiements émis (du 2022-09-01 au 2022-10-31)							Détaillée par N° chèques
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202201696 (I)			2022-09-16	1038	SERVICE D'ENTRETIEN PASC2E VERS.	ENTRETIEN PELOUSE	804,25 \$
202201698 (I)			2022-09-16	1415	DANIEL THIBAUT, PHOTO	SHOOTING PHOTO JUILLET 2022	940,49 \$
202201699 (I)			2022-09-16	1610	CORPORATION DE LA BILLOT	LOCATION SALLE 03-06-2022	69,59 \$
202201703 (I)			2022-09-16	2849	RIVER JUNE (JULIA DERDOU	AIDE FIN. MURALE GROS-BEC E	2 500,00 \$
202201704 (I)			2022-09-16	2850	LE CYRI-LIEN	PUBLICITÉ MARCHÉ CONCOURS	60,00 \$
202201707 (I)			2022-09-16	2853	JOURNAL COUP D'ŒIL SUR S	PUBLICITÉ MARCHÉ CONCOURS	22,00 \$
202201720 (I)			2022-09-16	1816	ICO TECHNOLOGIES INC.	CONTRAT DE SUPPORT ANNUEL	1 360,73 \$
202201721 (I)			2022-09-16	2597	ISABELLE NORMAND, COMM	HONORAIRES PROF.	3 000,00 \$
202201723 (I)			2022-09-16	2655	LES ÉDITIONS MIREILLE FOR	PUBLICITÉ MARCHÉ CONCOURS	106,93 \$
202201724 (I)			2022-09-16	2656	CONSEIL QUÉBÉCOIS DU PA	MAGAZINE CULTURE TRAD	47,55 \$
202201726 (I)			2022-09-16	1756	6TEM TI	SERVEUR	20 559,66 \$
202201803 (I)			2022-09-29	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	PUB. CAHIER EMPLOIS	3 191,16 \$
202201804 (I)			2022-09-29	62	VILLE DE MONTMAGNY	LOCATION SALLE 13-09-2022	486,65 \$
202201806 (I)			2022-09-29	268	TRANSPORT COLLECTIF MR	IMPARTITION VID. FOSSES AOÛT	2 184,00 \$
202201807 (I)			2022-09-29	586	CAMPOR ENVIRONNEMENT	VIDANGE FOSSES	41 339,26 \$
202201808 (I)			2022-09-29	608	QUÉBEC LINGE SERVICE DU	TAPIS SQ	310,33 \$
202201809 (I)			2022-09-29	1120	LE GROUPE M MÉDIAS INC.	PUBLICITÉ JUILLET CAMPAGNE	4 593,26 \$
202201810 (I)			2022-09-29	1150	WEED MAN	ENTRETIEN GAZON ÉD. BÉLANG	1 108,80 \$
202201811 (I)			2022-09-29	1162	LES SERRES DU CANTON	MONTAGE BACS À FLEURS	339,07 \$
202201812 (I)			2022-09-29	1466	INEO INC.	INSC. FOIRE DE L'EMPLOI OCT. 2	3 814,87 \$
202201813 (I)			2022-09-29	1467	ASS. FORESTIÈRE DES DEU	SUBV. PADF VIENS VIVRE LA FO	5 625,00 \$
202201814 (I)			2022-09-29	1656	BTLP AVOCATS INC.	HONORAIRES PROF.	142,28 \$
202201815 (I)			2022-09-29	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	105,00 \$
202201816 (I)			2022-09-29	1769	AVANTIS COOPÉRATIVE	CHAISES CUISINE 2E ÉTAGE	736,81 \$
202201817 (I)			2022-09-29	1832	FQM ÉVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	9 926,17 \$
202201818 (I)			2022-09-29	2031	SOLUTIONS WEBILIO	TÉLÉCHARGEMENT OFFRES PO	665,36 \$
202201820 (I)			2022-09-29	2106	SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGE FOSSES	1 086,51 \$
202201821 (I)			2022-09-29	2129	BUROPRO CITATION INC.	FOURNITURES	69,52 \$
202201822 (I)			2022-09-29	2143	GÉOCENTRALIS	LICENCE 2E VERSEMENT	8 546,29 \$
202201823 (I)			2022-09-29	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURE NUMÉRIQUE N. LAB	59,90 \$
202201826 (I)			2022-09-29	2569	BONNAFOUS, THIERRY	2E VERS. PROJET 535122-22-01	17 512,49 \$
202201827 (I)			2022-09-29	2597	ISABELLE NORMAND, COMM	HONORAIRES PROF.	4 288,00 \$
202201828 (I)			2022-09-29	2605	LA COURTISANE	FRAIS DE RÉUNION TGIRT	733,91 \$
202201830 (I)			2022-09-19	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT SQ	67,98 \$
202201831 (I)			2022-09-26	16	TELUS QUEBEC	INTERNET TOURISME COURANT	74,73 \$
202201832 (I)			2022-09-27	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT MRC	639,69 \$
202201833 (I)			2022-09-28	111	TELUS Mobilité	TELUS CONNECT	58,74 \$
202201834 (I)			2022-09-22	111	TELUS Mobilité	CLÉS INTERNET	93,04 \$
202201837 (I)			2022-09-06	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ	2 286,58 \$
202201838 (I)			2022-09-08	16	TELUS QUEBEC	MOIS AOÛT MRC	625,86 \$
202201839 (I)			2022-09-06	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉD. BÉLANGER	4 717,29 \$
202201841 (I)			2022-09-22	1276	GROUPE NÉGOTEL INC.	LIGNE CENTREX	126,05 \$
202201828 (I)	10705		2022-09-09	99	FLEURS & JARDINS LEMIEUX	CADEAU DÉPART SYLVIE COUILL	57,49 \$

Usager: CPMRC15

Page 2 sur 3

MRC MONTMAGNY							6 octobre 2022
Liste des paiements émis (du 2022-09-01 au 2022-10-31)							Détaillée par N° chèque:
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202201640 (I)	10706		2022-09-09	1402	FRANCOTYP-POSTALIA CAN	LOCATION COMPTEUR	76,57 \$
202201651 (I)	10707		2022-09-09	2643	MUN. ST-PIERRE-DE-LA-RIV.	6 LIVRES 375e ST-PIERRE	330,00 \$
202201652 (I)	10708		2022-09-09	2644	ÉCO-PARC DES ETCHÉMINS	ACTIVITÉ 12-08-2022	1 447,00 \$
202201697 (I)	10709		2022-09-16	1344	JURISMEDIA INC.	ABONNEMENT ANNUEL MARGILL	714,28 \$
202201700 (I)	10710		2022-09-16	2497	ROBITAILLE, MÉLANIE	AIDE FIN. SOUTIEN FÊTES JUBIL	1 000,00 \$
202201701 (I)	10711		2022-09-16	2502	LES ÉDITIONS DES TROIS CL	PUBLICITÉ MARCHÉ CONCOURS	129,92 \$
202201702 (I)	10712		2022-09-16	2648	ENCADREMENT MONTMAGN	ÉTIREMENT TOILE ET PLAQUETT	541,40 \$
202201705 (I)	10713		2022-09-16	2651	FERME VIROLAIT INC.	TRAVAUX SERRE	122,04 \$
202201706 (I)	10714		2022-09-16	2652	FRANCE TERREAUULT	FORMATION 24-08-2022	632,30 \$
202201722 (I)	10715		2022-09-16	2654	MOISSON KAMOURASKA	AIDE FINANCIÈRE AGRANDISSE	7 150,00 \$
202201805 (I)	10716		2022-09-29	104	LIBRAIRIE LIVRES EN TÊTE I	LIVRES ARCHÉOLOGIE	73,40 \$
202201819 (I)	10717		2022-09-29	2072	EXPERIA PRODUCTIONS	VIDÉO PORTRAIT IMMIGRANT EN	1 843,75 \$
202201824 (I)	10718		2022-09-29	2555	VIRTUA	SITE INTERNET JARDIN ET HÉBE	2 229,37 \$
202201825 (I)	10719		2022-09-29	2556	PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN MÉNAGER SQ	790,00 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000							548 149,07 \$
Total des paiements émis							548 149,07 \$
Total des paiements émis par type de paiement							
Total des chèques							76 597,52 \$
Total des dépôts direct							471 551,55 \$
							548 149,07 \$

Usager: CPMRC15

Page 3 sur 3



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 548 149.07\$.


Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES AU 6 OCTOBRE 2022

Un état des revenus et dépenses est déposé en date du 6 octobre 2022.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 RAPPORT DE LA TREMCA

M. Marc Laurin fait un résumé de la rencontre de réflexion de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TREMCA).

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-11-28

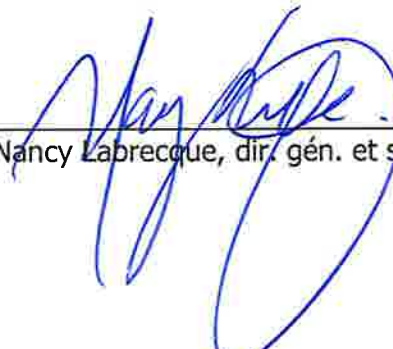
IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 19 h 26.

ADOPTÉ


Jocelyne Caron, préfet


Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.